



sans abonnement

→ * Le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit.

		6H00–20H00	20H00–6H00
P Hypercentre		2.- /h, max. 1h	0.20/h
P Centre-ville		30 min gratuit puis 1h > 1.50 / 2h > 3.50 / 3h > 6.- / 4h > 9.-...*	gratuit
		6H00–18H30	18H30–6H00
P Zone commerces et services de proximité		gratuit max. 30 min	rue fermée à la circulation

		7H00–19H00	19H00–7H00
P Parking souterrain		60 min gratuit puis 1.80/h	0.20/h
P Périphérie proche		60 min gratuit puis 0.50/h*	gratuit
P Gare routière		10.-/24h, minimum 10.-*	10.-/24h, minimum 10.-*
P Longue durée (max. 7 jours)		5.-/24h*	5.-/24h*

		7H00–19H00	19H00–7H00
P Quartier d'habitation	disque	gratuit max. 2h	gratuit
P Zones loisirs et industrielles	disque	gratuit max. 5h	gratuit
P Parking 24h	disque	gratuit max. 24h	gratuit



avec abonnement



ABONNEMENT HABITANT



P	70.-/MOIS	770.-/AN	35.-/MOIS	385.-/AN
2	Semblanet		Bourg	Midi
4	Manoir		Fusion/Epiney	Place de Rome
5	Morasses		Gd-St-Bernard Morasses	Moya-Aoste

Finettes	Milieu/Courvieux Bonnes-Luites
Le Guercet	Charrat

ABONNEMENT TRAVAILLEUR



P	100.-/MOIS	1'100.-/AN	P	4
2	Semblanet		4	Manoir
8	Gare			

P	60.-/MOIS	660.-/AN	P	11
1	Funérarium		7	Pont
3	Rossetan		9	Avouillons
6	CERM Neuvelles		10	Ancienne-Pointe Bévignoux
			12	Charrat Ecole

stationnement en ville de martigny

Hypercentre
payant, limité à 1h

Centre-ville et périphérie proche
Payant et sans limite de temps avec la gratuité pour les 30 ou 60 premières minutes

Quartiers d'habitation
gratuit
limité à 2 h (disque)

Zones loisirs et industrielles
gratuit
limité à 5 h (disque)

Parkings 24 H
gratuit
limité à 24 h

Parking longue durée
payant
limité à 7 jours

Le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit excepté, dans les parkings souterrains et la zone hypercentre.

DES
ABONNEMENTS
SUR MESURE
EN FONCTION
DE L'UTILISATION



abonnements

Tarifs

Tarifs mensuels ou annuels adaptés aux différentes zones et types d'utilisateurs.

Acquisition d'un abonnement mensuel ou annuel

Pour acquérir un abonnement habitant ou travailleur, télécharger l'application Parkingpay ou rendez-vous sur le site www.parkingpay.ch.

Après avoir effectué une demande d'abonnement celle-ci est traitée par la Police municipale, puis réglée en ligne.

Pour les habitants, un courrier du propriétaire prouvant que le requérant ne dispose pas d'une place de parc dans le bâti est requis.

L'octroi d'un abonnement travailleur est délivré en fonction de la distance domicile - travail. Pour pouvoir y prétendre, la distance doit être supérieure à 750 m (à vol d'oiseau).

Accès aux parkings souterrains

Lors de l'acquisition d'un abonnement (www.parkingpay.ch), il est indispensable, pour accéder à ce type de parking, de commander un badge sous la rubrique «véhicule». Celui-ci est gratuit.



photo: olivier lovey



VILLE DE
MARTIGNY
carte
parkings

Informations générales

Les véhicules doivent uniquement stationner dans les cases marquées.

En soirée, la nuit, le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit, excepté dans les parkings souterrains et en zone hypercentre.

Lorsque le disque est nécessaire - 2h maximum dans les quartiers d'habitation et 5h maximum dans les zones loisirs et industrielles - la flèche doit être placée sur le trait qui suit celui de l'heure d'arrivée effective (entre 7h et 19h).

Le parking de l'Ancienne Pointe autorise le stationnement gratuit durant 24h.

Le parking des Avouillons autorise le stationnement au-delà de 24h mais est limité à maximum 7 jours (5.-/24h).

L'application Parkingpay offre la possibilité de prolonger ou de stopper le stationnement. La recharge de l'horodateur est interdite.

Stationnement pour personne à mobilité réduite

Les détenteurs-trices d'une carte de stationnement pour personnes handicapées peuvent se garer au-delà des limitations de temps sur tous les parkings sans barrières. Dans les parkings avec accès contrôlé, les tarifs en vigueur s'appliquent pour tous.

Stationnement sur places équipées d'une borne de recharge électrique

Seuls les véhicules en cours de chargement peuvent stationner sur ces places. Le paiement de la recharge ainsi que du parking public sont requis.

Location places privatives

La Ville de Martigny possède quelques places privatives dans d'autres parkings souterrains à proximité de la Poste et de la salle de gymnastique du Midi. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du guichet de la Police Municipale.

Renseignements

Police municipale
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
1920 Martigny
+41 27 721 27 01
police@villemartigny.ch

valable dès avril 2024 - version 16.03

Bien-vivre à Martigny!

Pour un centre-ville animé, destiné en priorité aux piétons, la Ville de Martigny propose :

1

Grâce aux parkings souterrains, de nouvelles zones vertes et de plaisance en surface.

2

Plus de 4000 places publiques pour garantir l'attractivité de la ville.

3

Des places équipées de bornes «arrêt-minutes» actives 24h/24 et 7j/7 destinées aux clients et visiteurs du centre-ville.

4

Des zones et des abonnements pensés en fonction de leur utilisation (habitants ou travailleurs) qui permettent une meilleure dynamique de stationnement.

Scannez et retrouvez la carte interactive des parkings sur le site de la Ville.



© 2024 Ville de Martigny

VILLE DE
MARTIGNY

photo: game